

'La Signification du Badâ'

<"xml encoding="UTF-8?">

La Signification du Badâ'

Appliqué à l'homme, le mot Badâ', signifie que quelqu'un conçoit d'une chose une opinion qu'il n'avait pas auparavant, ou qu'il change d'avis concernant son intention de faire une chose déjà décidée, à la suite d'un changement dans son opinion sur cette chose ou dans sa connaissance de cette chose. Il décide donc de s'abstenir de faire quelque chose qu'il voulait faire par ignorance, et sa nouvelle opinion traduit son regret d'avoir voulu faire quelque chose qu'il ne veut plus faire. Ainsi, on dit que quelqu'un a le Badâ'(1) lorsqu'il abandonne sa décision de faire quelque chose. Ce changement et cette substitution d'opinion sont dus à l'incapacité de l'homme de savoir ce qui est bien pour lui, ou à son regret de ses actions passées.

Le Badâ', dans ce sens, est impossible dans le cas d'Allah, car Allah est dépouillé d'ignorance et de défauts, et les Chiites Imamites n'attribuent point cette signification du mot à Allah. L'Imam Ja`far al-C,âdeq dit: «Si quelqu'un pense qu'Allah regrette Son action ou qu'IL change Son intention, il est considéré comme Infidèle d'après notre croyance»(2). Il dit, en outre: «Je me dissocie de quiconque pense qu'Allah n'aurait pas connaissance d'une chose à l'avance et qu'IL changerait Son intention à son propos après en avoir pris connaissance»(3).

Certains dires des Saints Imams, mal interprétés et mal compris, ont laissé croire qu'ils attribuent à Allah la signification de Badâ' appliquée à l'homme. En effet les ennemis des Ahl-ul-Bayt citent le dire suivant de l'Imam Ja`far al-C,âdeq, en mettant en avant son interprétation incorrecte et malveillante pour dénigrer les Musulmans imâmites: «Allah n'avait jamais fait un "badâ'"(4) sur une chose comme il l'a fait concernant mon fils Ismâ`îl»(5).

Des écrivains, s'accrochant à la signification erronée donnée à ladite remarque de l'Imam al-C,âdeq, s'appliquèrent à dénigrer les Chiites, pour les dénoncer injustement comme étant des égarés, ignorant tout simplement qu'en vérité la signification réelle de la remarque du Saint Imam n'est que la traduction fidèle du verset coranique suivant: "Allah efface ce qu'IL veut et confirme ce qu'IL veut, et l'original du Saint Livre est avec Lui" (Sourate al-Ra`d, 13:39). Ce verset signifie qu'Allah pourrait faire apparaître à travers une déclaration du Prophète ou de son lieutenant (Waly), ou par un quelconque autre moyen, toute chose qu'il est opportun d'énoncer, mais qu'IL le change ou l'abolit par la suite, bien qu'IL ait une pleine connaissance

de tous ses aspects(6).

Cet incident est en fait exactement similaire à celui survenu au Prophète Ismâ`îl et à son père, le Prophète Ibrâhîm, et au cours duquel le premier a vu son père s'apprêter à l'égorger comme sacrifice sur Ordre d'Allah, mais au moment où il (le Prophète Ibrâhîm) allait accomplir son action, il fut déchargé de cette tâche(7). Si on se fonde sur cet incident, on constate facilement que la signification correcte de la remarque de l'Imam Ja`far al-C,âdeq est la suivante: "Allah ne s'était jamais manifesté à travers une affaire autant qu'IL s'est manifesté dans l'affaire d'Ismâ`îl (fils de l'Imam Ja`far al-C,âdeq), car Ismâ`îl étant le fils aîné d'al-C,âdeq, il apparaissait aux yeux des gens comme étant le successeur tout désigné de son père à l'Imamat. Allah l'a donc fait périr afin que les gens puissent savoir qu'il n'était pas destiné à succéder à son père, Ja`far al-C,âdeq comme Imam(8).

Ce qui s'approche de cette signification de Badâ', c'est la question de l'abrogation des statuts des Lois Divines antérieures par celles révélées à notre Prophète (P), ou même, l'abrogation de certains Commandements apportés par notre Prophète lui-même(9)

Notes :

1. En traitant de ce sujet, le savant auteur n'a pas cherché à expliquer le Badâ', ni à souligner la grande influence qu'il a sur la destinée d'un homme qui croit à cette question. Il s'est contenté de donner le sens de Badâ', afin d'enlever l'ombre de tout doute à ce sujet. Le fait est que chaque fois qu'un changement ou une altération intervient concernant les Commandements (le Saint Coran et les Traditions), ce changement est attribué à une abrogation, et chaque fois qu'il arrive qu'il y ait un changement dans l'univers, cela s'appelle Badâ'.

Pour éclairer ce sujet et le simplifier, disons que la Table (al-Lawh) est de deux sortes:

1- La Table Divine (al-Lawh al-Mahfoudh);

2- La Table d'abrogation et de confirmation (Lawh al-Mahw wal-Thabt). La première contient les Commandements et les choses qui ne risquent aucun changement, et à part Allah personne ne sait ce qu'elle contient. Cette Table s'appelle aussi Omm-ol-Ketâb. Dans la seconde sorte de Table, les choses qui y figurent sont décrites comme étant susceptibles de connaître changement et annulation ou suppression selon les occasions.

Lorsque le mot Badâ' est relatif à Allah, il signifie: "énoncer". Il y a certains Commandements qui entrent en vigueur selon les circonstances pour une période seulement, et puis ils seront abrogés ou remplacés par d'autres, comme en témoignent certains Versets coraniques. Ce changement a donc pour but d'éprouver les serviteurs d'Allah afin de distinguer les Croyants d'avec les hypocrites. Lorsque le changement survient dans le domaine de l'univers, il vise à détruire les ennemis d'Allah, ou à aplanir le Chemin de la Guidance, ou encore à éviter aux gens de sombrer dans un désespoir total.

2. "Kamâl al-Dîn", p. 69

3. Id. ibid., p. 70

4. Au sens de clarification,ici.

5. Certains esprits malveillants ou incompetents ont donné une signification différente de cette remarque de l'Imam Ja`far en l'expliquant indûment comme suit: "Jamais Allah n'a changé d'avis, sauf dans le cas de son fils (le fils de l'Imam ja`far, Ismâ`îl)". De cette interprétation erronée, ils s'efforçaient de montrer qu'après que l'Imam Ja`far al-C,âdiq eut voulu nommer son fils Ismâ`îl comme Imam, conformément à la Volonté d'Allah, Allah a changé Sa Décision originelle (en désignant l'autre fils de l'Imam al-C,âdiq, comme Imam). Quelle pensée horrible! Voir, pour plus de détails sur ce sujet: "Al-Tawhîd", p. 336, H. 10; "Kamâl al-Dîn", p. 69; "Taçhîh al-l`tiqâd min Moçannafât al-Cheikh al-Mofîd", 5/66.

Al-Cheikh al-Mofîd expliquant la signification de ce hadith, dit: «L'Imam voulait dire (par le mot badâ: Allah a manifesté Sa Volonté de la soustraire à l'assassinat, alors qu'on craignait et conjecturait pour lui cet assassinat. Allah lui a accordé donc la Grâce et a éloigné de lui la mort. Car on rapporte de l'Imam al-C,âdiq ce Hadith: "L'assassinat a été écrit pour Ismâ`îl deux fois. C'est pourquoi, j'ai prié Allah pour l'y soustraire. Il est à noter qu'une chose pourrait être écrite (prédestinée) conditionnellement. Et lorsque la condition ne se produit pas ou disparaît, la prédestination pourrait changer."»

6. Ou, pour parler plus clairement, disons que l'opportunité de faire connaître Son Commandement ne couvre qu'une période limitée, et le changement qui intervient dans ce Commandement après quelque temps, n'est nullement dû à une quelconque ignorance de Sa

7. Allah dit à ce sujet: «Lorsque celui-ci fut en âge d'accompagner son père, celui-ci dit: "O mon fils! Je me suis vu moi-même en songe, et je t'immolais; qu'en penses-tu?" Il dit: "O mon père! Fais ce qui t'est ordonné. Tu me trouveras patient, si Allah le veut!" Après que tous deux se furent soumis, et qu'Ibrâhîm eut jeté son fils, le front à terre, nous lui criâmes: "O Ibrâhîm! Tu as cru en cette vision et tu l'as réalisée; c'est ainsi que nous récompensons ceux qui font le bien: Voilà l'épreuve concluante". Nous avons racheté son fils par un sacrifice solennel»
(Sourate al-C, affât, 37:102-107).

8. Un groupe de Chiites, dits, les Ismâ'éliens persistent à prétendre malgré ce que l'Imam al-C,âdiq a dit à propos de la mort de son fils Ismâ'il et bien qu'il l'ait enveloppé lui-même de linceul, que ce fils a succédé à son père à l'Imamat. Ils diffèrent donc du Chiisme imamite par la croyance que l'Imamat aurait été transmis après la mort de l'Imam al-C,âdiq et conformément à sa volonté exprimée de son vivant, à son fils aîné, Ismâ'il, alors que pour les Chiites Imamites, c'est l'autre, fils de l'Imam al-C,âdiq, Mousâ al-Kâdhem qui accéda à l'Imamat après la mort de son père. Les Ismâ'éliens divergent entre eux sur le sort d'Ismâ'il. Les uns dirent qu'il fut décédé du vivant de son père - et c'est ce qui est établi historiquement et souligné par l'auteur de ce livre - mais que l'Imamat revient à ses descendants dont le premier était son fils Mohammad Ibn (fils de) Ismâ'il, les autres soutinrent qu'il n'était pas mort - du vivant de son père - mais que son père eut simulé cette mort par diversion et de crainte de la volonté des Abbassides de l'assassiner.

Ce deuxième groupe d'Ismâ'éliens s'est scindé en deux à son tort. L'un a limité l'Imam à Mohammad Ibn Ismâ'il, sans aller plus loin. On appelle les tenants de cette croyance les Wâqefah. L'autre a fait étendre l'Imamat au-delà de lui, en croit que l'Imamat est assuré par des cycles alternatifs de sept Imams manifestes suivis de sept Imams cachés. Il explique le nombre sept par référence aux sept jours de la semaine, aux sept ciels et sept terres, aux sept sphères célestes. Les premiers sept manifestes commencent par l'Imam Ali et se terminent par Ismâ'il, et les premiers sept cachés commencent par Mohammad Ibn Ismâ'il, suivi de son fils Ja`far al-Moçaddaq, suivi de son fils Mohammad al-Habîb, suivi de Abdullâh al-Mahdi qui se manifesta en Afrique du Nord, et dont les descendants fondèrent l'Etat fâtimide.

(Voir: "Feraq al-Chî'ah", p. 67; "Al-Foçoul al-Mokhtârah men al-'Oyoun wal-Mahâsîn", p. 308; "Al-Chî'ah Bayn al-Achâ'erah wal Mo'tazalah", p. 78; "Târîkh al-Mathâheb al-Islâmiyyah", p. 5; "Al-Milal wal Nihal" d'al-Chahrestânî, 1/149; "Al-Farq Bayn al-Feraq", p. 62.

9. Le Cheikh Mohammad Hussein Kâchef al-Ghitâ' écrit à cet égard: «Le badâ' est au monde de la gènèse ce que l'abrogation est au monde de la législation. De même qu'il y a derrière le fait de l'abrogation d'un jugement et de sa substitution par un autre jugement, des intérêts et des secrets dont les uns restent un mystère, les autres manifestes, de même il y a des secrets dans le fait de la dissimulation et de la parution dans le monde de la gènèse. Mais une partie du badâ' (parution) est divulguée aux âmes qui communiquent avec le Monde Supérieur, sans que celles-ci soient au mises au courant de ce qui conditionne ou empêche cette parution. Par exemple 'Isâ était mis au courant de la décision de la mort de l'épousé la nuit des noces, mais sans être mis au courant que l'exécution de cette décision était conditionnée par le non-paiement d'une aumône par la famille de l'épousé. Or, le hasard a voulu que celle-ci ait fait l'aumône, et l'épousé échappa ainsi à la mort. Et lorsqu'on demanda à 'Isâ d'expliquer la raison de la non-réalisation de sa prédiction, il dit: "Peut-être vous avez fait l'aumône, et celle-ci a la vertu d'écarter le malheur.»

Il est à noter ici que sans l'existence du babâ', ni l'aumône, ni le du'â' (supplication) ni l'intercession, n'auraient des raisons d'être. De même, il n'y aurait aucun sens aux pleurs des Prophètes et d'autres saints ni à leur peur intense et à leur crainte d'Allah, alors qu'ils n'ont pas commis le moindre péché. Leur peur s'explique donc par leur ignorance de ce savoir bien gardé et bien préservé et auquel personne n'a le moindre accès.

Voir: "Açl al-Chî'ah wa Oçoulahâ", p. 314; "Al-Qor'ân wal 'Aqîdah" d'al-Sayyed Moslem al-Hossaynî al-Hellî, p. 97